
DIRECTIVE DÉCANALE
Réserve décanale 2024

Le Décanat peut, dans les limites du budget disponible, apporter un soutien financier par le biais de la réserve décanale pour, en particulier :

1. L'organisation de manifestations ;
2. La participation des étudiant-e-s à des colloques ou tables-rondes dans le cadre de la rédaction de leur mémoire de MA (en principe une demande/an au max. ; frais réels ([inscription, déplacement et hébergement, repas exclus, au max. Fr. 1'500.-) ;
3. La participation des doctorant-e-s ou des assistant-e-s doctorant-e-s inscrit-e-s en thèse depuis 5 ans au maximum à des *Summer* ou *Winter School*¹, journées de formation², écoles doctorales à l'étranger en lien étroit avec la rédaction de la thèse (en principe une demande/an au max. ; frais réels (inscription, déplacement et hébergement, repas exclus, au max. Fr. 1'500.-) ;
4. Le soutien à des projets interdisciplinaires présentées par les Maisons ;
5. La mise sur pied de projets-pilote ;
6. Les projets bénéficiant aux étudiant-e-s et/ou doctorant-e-s de la FLSH.

Toute demande de financement devra être adressée au décanat decanat.lettres@unine.ch avant l'événement (au moins deux mois avant) au moyen du formulaire *ad hoc* ainsi qu'une description du projet et un budget précis, mentionnant notamment le coût total du projet, ainsi que les autres sources de financement prévues, le cas échéant.

Pour les points 3. et 4., un compte-rendu d'une page sera envoyée au décanat après l'événement.

Dernière mise à jour 06.02.2024/rr

¹ La prise en charge de formations est soumise à l'accord préalable de la Comptabilité générale, demandé par le Décanat.

² Idem.

